

## Séance du 23 mars 2009

**Présents** : Serge COLLAVINO, Maire, Jacqueline JACOB, Marie-Josèphe ZABA, Patrick THIBERT, Philippe WOLTERS, Jean-Louis BAUDOIN, Gérard MOUGENOT, Jean-Philippe BOUTON, Catherine PION, Didier BERNARD – Isabelle LENET

**Secrétaire de séance** : Marie-Josèphe ZABA

### 1- BUDGETS 2009

Le Conseil Municipal après avoir entendu les budgets 2009, présentés par le Maire, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les budgets.

Les prévisions sont les suivantes :

#### **Section de fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes	Résultats
BUDGET PRINCIPAL	491 463	647 773	+ 156 310
C.C.A.S.	3 263	3 263	En équilibre
ZA LES BONNES FILLES	60 853	0	- 60 853

#### **Section d'investissement :**

	Dépenses	Recettes	Résultats
BUDGET PRINCIPAL	337 814	337 814	En équilibre
ZA LES BONNES FILLES	46 326	471 983	+ 425 658

### 2- COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Le Conseil Municipal après avoir entendu les comptes administratifs 2008, présentés par le 1er Adjoint au Maire, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les budgets.

Les résultats sont les suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes	Résultats
BUDGET PRINCIPAL	207 225	553 518	+ 346 293
C.C.A.S.	2 719	3 483	+ 764
ZA LES BONNES FILLES	350 334	306 132	- 44 203

#### **Section d'investissement :**

	Dépenses	Recettes	Résultats
BUDGET PRINCIPAL	88 326	47 146	-41 180
ZA LES BONNES FILLES	236 326	471 985	+ 427 782

### 3-IMPÔTS LOCAUX

Le Conseil municipal fixe les taux des quatre taxes comme suit :

* Taxe d'habitation	3,83 %	(même taux qu'en 2008)
* Taxe sur le Foncier Bâti	9,35 %	(même taux qu'en 2008)
* Taxe sur le Foncier Non Bâti	37.03 %	(même taux qu'en 2008)

Le produit des 4 taxes doit rapporter à la Commune la somme de 194 025 Euros.

Compte tenu de la crise, malgré les taux très bas déjà pratiqués par la commune, le Conseil décide exceptionnellement de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux.

### 4- SUBVENTIONS

La liste des subventions 2009 aux associations s'établit comme suit :

Comité des Fêtes Levernois	1 700 Euros + 500 € de remboursement de frais avancés à la commune par le comité (Théâtre vœux du Maire et Musiciens du repas des Anciens)
Association Foncière Levernois	100 Euros
Association La Passerelle	80 Euros
Ligue contre le Cancer	160 Euros
Secours Populaire Français - Beaune	80 Euros
Association Sclérosés en Plaques	80 Euros
Banque Alimentaire de Bourgogne	200 Euros
Journée des Aveugles	80 Euros
Croix Rouge Française Beaune	80 Euros
Association les Papillons Blancs Beaune	200 Euros
A.D.M.R. du Pays Beaunois	120 Euros
Service Mutualiste de Maintien à Domicile	80 Euros
Tojos du Vernois	150 Euros
Association contre la Myopathie	80 Euros
Société de Chasse de Levernois	130 Euros
Protection civile Beaune	150 Euros
Vélo Sport Beaunois	50 Euros
Association Amis et Parents d'Enfants Inadaptés	80 Euros
Association Golf Levernois	500 Euros
Tennis Club	400 Euros

Une somme de 5 000 € sera prévue au compte 6574 du budget principal 2009.

### 5- TRAVAUX 2009 : devis

#### PORTAIL ZA LES BONNES FILLES

Le Maire présente au Conseil deux devis concernant la réfection du portail de la ZA les Bonnes Filles  
- 1 devis d'AGEF pour une simple remise en peinture pour un montant de 578.70 € TTC, les frais de remise en état seront en sus puisque le portail est hors d'usage.

- 1 devis de l'entreprise CORNUET pour son remplacement d'un montant de 1 307.23 € TTC

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de remplacement par l'entreprise Cornuet.

#### STANDARD DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Maire présente au Conseil 2 devis concernant l'aménagement d'un standard téléphonique pour le secrétariat de mairie.

- 1 devis de l'entreprise SERT d'un montant de 1 901.64 € TTC

- 1 devis d'Orange pour un montant de 2 428.84 € TTC

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise SERT, le moins disant.

## SECURISATION CHEMIN DES CURTILLES

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet des travaux de voirie 2009 (rehaussement du parapet du pont obligatoire après réfection de la RD 111 L) présenté par M. le Maire pour un montant global de 4 200.00 €H.T. soit 5 023.20 €TTC

- de solliciter l'aide financière du Conseil Général au titre des amendes de police (produit 2007).

## AMENAGEMENT RUE DES VIGNOTTES

### 1- Enfouissement des réseaux

Electricité : 72 688 €

Eclairage Public : 18 500 €

France Telecom : 48 300 €

Soit une dépense totale de 139 388 €

Aides accordées :

- Subvention exceptionnelle électricité par SICECO (25%) soit 27 106 €

- Subvention éclairage public : 12 265 €

- Subvention France telecom : 29 012 €

Soit un total de subventions de 68 384 €

Reste à la charge de la commune 72 000 €

### 2- Avant-projet réfection Rue des Vignottes confié au géomètre Vuillemenot (voirie + sécurisation)

Dépense prévisionnelle : 194 840 €

## 6-PLAN LOCAL D'URBANISME DE STE-MARIE-LA-BLANCHE

Le maire présente au Conseil Municipal la délibération de la commune de Sainte Marie la blanche décidant de prescrire l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas être consulté lors de l'élaboration.

## 7- ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE ZB 203 à M. Pierre TAINURIER

Le Conseil décide l'achat de la parcelle communale cadastré ZB 203 dite "des Curtilles" de 885 m<sup>2</sup> à M. Pierre TAINURIER de Levernois au prix de 1,10 €/m<sup>2</sup>., soit 1.10 €x 885 m<sup>2</sup>=973 €

Il charge le Maire de signer les actes correspondant auprès des notaires Maîtres Chevillon-Vetter-Vincent, 3 Rue de Seurre, 21200 BEAUNE.